

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 3 avril 2018 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Pascale Auger, Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 FÉVRIER 2018**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 3 AVRIL 2018 AINSI QUE DES COMPTES PAYÉS DEPUIS LE 5 MARS 2018**
6. **CORRESPONDANCE**
 - a) MRC des Pays-d'en-Haut Dépôt du procès-verbal du 13 février 2018
 - b) La Maison des Jeunes de Ste-Adèle Lettre d'appui pour demande de subvention – programme ÉcoAction
7. **ADMINISTRATION**
 - Informations
 - 7.1 Résolution – embauche de M. Francis Baërt – service des travaux publics
 - 7.2 Résolution – embauche de M. Robert Lesage – service des travaux publics
 - 7.3 Résolution – embauche de Mme Élisabeth Vena – division horticulture du service des travaux publics
 - 7.4 Résolution – embauche de M. Gabriel Téoli, étudiant à la Division horticulture du service des travaux publics
 - 7.5 Résolution – résultat d'ouverture des soumissions et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l'entretien ménager de l'Hôtel de ville, garage municipal, bâtiment de la division d'horticulture et bureau de poste
 - 7.6 Résolution – congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – 23 au 25 mai 2018 à Québec
8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - Informations
 - Dépôt du procès-verbal du Comité des travaux publics
 - 8.1 Résolution – permission de voirie – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - 8.2 Résolution – mandat à la firme SBA ingénieur conseil – services d'ingénierie – électricité du bâtiment au parc Gilbert-Aubin

9. **URBANISME**

- Informations

9.1 Dépôt du certificat du greffier – demande de processus référendaire – PPCMOI – 895, boul. des Laurentides (lot 3 653 706) situé dans la zone P-2-133

9.2 Résolution – adoption finale de la résolution – Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 895, boul. des Laurentides (lot 3 653 706) situé dans la zone P-2-133

10. **ENVIRONNEMENT**

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif en environnement

11. **FINANCES**

- Dépôt du procès-verbal du Comité des finances
- Dépôt du rapport des états financiers 2017 et du rapport du vérificateur externe

11.1 Résolution – mandat au ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour et au nom de la municipalité

12. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Dépôt du procès-verbal du Comité des loisirs

12.1 Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Loisirs Laurentides

12.2 Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Association des Auteurs des Laurentides

12.3 Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides

12.4 Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Association du Loisirs Municipal Laval-Laurentides

13. **FINANCEMENT**

- Informations

14. **SERVICE D'INCENDIE**

- Informations

- Dépôt du rapport de la firme Icarium – Étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie

14.1 Résolution – étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie Sainte-Adèle/Saint-Sauveur/Piedmont

15. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

- Dépôt du procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/St-Sauveur

16. **COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique

17. **INFORMATIONS DIVERSES**

18. **DIVERS**

- a) Résolution – embauche de M. Christian Roussel – division horticulture du service des travaux publics
- b) Résolution – autoriser Vélo Québec à traverser le territoire de Piedmont le 23 juin 2018 lors de l'événement Les Défis de l'été 2018

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

12352-0418

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du sujet suivant :

DIVERS

18c) Résolution – récupération d'un bien de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

12353-0418

Résolution – acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2018

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12354-0418

Résolution – acceptation des comptes payables au 3 avril 2018 ainsi que des comptes payés depuis le 5 mars 2018

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire trésorière;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Pascale Auger et résolu que les comptes payables au 3 avril 2018 au montant de 280 003,17 \$ et les comptes payés depuis le 5 mars 2018 au montant de 34 200,16 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Caroline Asselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Caroline Asselin, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

a) MRC des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 2018.

b) La Maison des Jeunes de Sainte-Adèle

Demande par La Maison des Jeunes de Ste-Adèle d'une lettre d'appui pour subvention dans le cadre du programme ÉcoAction.

12355-0418

Résolution – appui à La Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour leur demande de subvention – programme ÉcoAction

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle a déposé sa candidature afin d'obtenir une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre du programme de financement ÉcoAction;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif de sensibiliser la population aux inconvénients de l'herbe à poux;

DONC, il est résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont appui la demande de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme de financement ÉcoAction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

12356-0418

Résolution – embauche de M. Francis Baërt – service des travaux publics

ATTENDU QU'en vertu de la résolution #12251-1117, M. Francis Baërt a été embauché au service des travaux publics et qu'il y a lieu de prolonger son contrat jusqu'au 11 mai 2018;

ATTENDU QUE les besoins du service des travaux publics pour combler les équipes d'entretien de la période estivale 2018 sont maintenant et depuis plusieurs saisons d'été évalués à deux (2) préposés aux travaux publics additionnels aux équipes en place à l'année;

ATTENDU QUE les employés permanents peuvent choisir, selon la convention collective, de prendre leurs vacances, leurs temps remis et leur banque de maladie au cours de cette période;

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que M. Francis Baërt soit embauché comme personne salariée temporaire à horaire flexible pour la période du 28 mai 2018 au 2 novembre 2018, à raison de 40 heures/semaine.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12357-0418

Résolution - embauche de M. Robert Lesage – service des travaux publics

ATTENDU QUE les besoins du service des travaux publics pour combler les équipes d'entretien de la période estivale 2018 sont maintenant et depuis plusieurs saisons d'été évalués à deux (2) préposés aux travaux publics additionnels aux équipes en place à l'année;

ATTENDU QUE les employés permanents peuvent choisir, selon la convention collective, de prendre leurs vacances, leurs temps remis et leur banque de maladie au cours de cette période;

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur du service des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que M. Robert Lesage soit embauché comme personne salariée temporaire à horaire flexible pour la période du 16 avril 2018 au 2 novembre 2018, à raison de 40 heures/semaine pour une période de 27 semaines.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12358-0418

Résolution – embauche de Mme Élisabeth Vena – chef de la division d'horticulture du service des travaux publics

ATTENDU QUE les besoins de la Division horticulture du Service des travaux publics pour combler les équipes d'entretien au cours de la saison 2018 sont maintenant et depuis plusieurs saisons été évalués à deux (2) jardiniers, un (1) chauffeur classe 3 jardinier, un (1) étudiant et une chef de division horticulture aussi jardinière;

ATTENDU l'évaluation positive verbale transmise par l'ex-directrice de l'horticulture à l'égard de Mme Élisabeth Vena;

ATTENDU QUE Mme Élisabeth Vena a travaillé au moins une saison, en 2017, à la Division Horticulture maintenant rattachée au Service des Travaux Publics et qu'elle est en mesure de pouvoir assurer une transition adéquate;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été affiché à l'interne ainsi qu'à l'externe pour le comblement du poste de chef de la Division horticulture du service des travaux publics;

ATTENDU QUE la directrice générale, Me Caroline Asselin, ainsi que le directeur des Travaux publics, M. André Mongeau, ont rencontré en entrevue trois (3) candidates dont Mme Élisabeth Vena et que cette dernière a non seulement démontré de l'expérience dans le domaine local de l'horticulture, une formation solide ainsi que des talents à développer et appuyer dans la gestion des équipes de travail;

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que Mme Élisabeth Vena soit embauchée au poste de chef de la Division horticulture associé au service des travaux publics comme personne salariée temporaire à horaire flexible pour la période située entre le 16 avril 2018 et le 15 novembre 2018 à raison de quarante (40) heures par semaine pour une période de 31 semaines.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employés(e) de Piedmont à l'échelon 5 plus 8% d'avantages sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – embauche de M. Gabriel Téoli – étudiant à la Division horticulture du service des travaux publics

12359-0418

ATTENDU QUE les besoins de la Division horticulture du service des Travaux publics pour combler les équipes d’entretien de jour au cours de la période estivale 2018 sont maintenant et depuis plusieurs saisons d’été évalués à deux (2) jardiniers, un (1) chauffeur classe 3 jardinier, un (1) étudiant et une chef de division horticulture aussi jardinière;

ATTENDU l’évaluation positive de M. Gabriel Téoli lors de son travail comme stagiaire prêté par la Polyvalente A.N. Morin au cours de l’année scolaire 2017/2018 au service des Travaux publics de la Municipalité de Piedmont;

ATTENDU QUE Gabriel Téoli a travaillé au cours des étés précédents dans le domaine de l’aménagement paysager;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que M. Gabriel Téoli soit embauché comme étudiant à la Division horticulture du service des travaux publics pour la période située du 25 juin 2018 au 30 août 2018 à raison de quarante (40) heures par semaine pour une période de 10 semaines.

Son salaire sera celui tel qu’établi dans la convention collective des employés(e) de Piedmont

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12360-0418

Résolution – résultat d’ouverture des soumissions et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour l’entretien ménager de l’Hôtel de ville, garage municipal, bâtiment de la division d’horticulture et bureau de poste

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d’offres pour l’entretien ménager de l’hôtel de ville, du garage municipal, du 707 boulevard des Laurentides et du bureau de poste;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 21 mars 2018, que deux soumissions ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	
	OPTION A	OPTION B
Service d’entretien Optimum	44 840,25 \$	41 666,94 \$
Entretien Mana Inc.	50 818,95 \$	48 576,94 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Service d’entretien Optimum;

ATTENDU QUE l’appel d’offre présentait deux options, soit une option qui incluait les produits ménagers et éléments consommables (option A) et une deuxième option qui incluait seulement l’entretien ménager (option B);

ATTENDU QUE l’option incluant les produits ménagers est la plus avantageuses;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la municipalité octroie le mandat à la compagnie Service d’entretien Optimum pour un (1) an, selon l’option A, à compter du 4 avril 2018 pour la somme de 44 840,25 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Résolution – congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – 23 au 25 mai 2018 à Québec

12361-0418

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que Mme Caroline Asselin, directrice général et greffière, soit autorisée à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui aura lieu du 23 au 25 mai 2018 à Québec. Les frais encourus par Mme Asselin lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt du procès-verbal du Comité des travaux publics

M. Claude Brunet fait rapport des activités du service des travaux publics.

12362-0418

Résolution – permission de voirie – Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par ledit ministère;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état général;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise la directrice générale à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12363-0418

Résolution – mandat à la firme SBA ingénieur conseil – services d'ingénierie – électricité du bâtiment au parc Gilbert-Aubin

ATTENDU l'entente de bail intervenue entre Complexe Éco-Sports de Piedmont et la municipalité en février 2017;

ATTENDU QUE Complexe Éco-Sports de Piedmont allègue que l'électricité fournie par la municipalité n'est pas adéquate pour ses installations solaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont désire connaître avec exactitude les normes concernant l'électricité fournie en de telles matières;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu d'entériner le mandat donné à la firme SBA ingénieur conseil jusqu'à un montant maximum de 3 000 \$ (plus les taxes applicables) pour services professionnels d'ingénierie en électricité au parc Gilbert-Aubin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du certificat du greffier – demande de processus référendaire – PPCMOI 895, boul. des Laurentides (lot 3 653 706) situé dans la zone P-2-133

Lors de l'assemblée du 5 mars 2018, la Municipalité de Piedmont a adopté en deuxième présentation le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 895, boul. des Laurentides.

Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un processus référendaire devaient en soumettre la demande au plus tard le 28 mars 2018.

Aucune demande n'a été présentée et de ce fait, ledit projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 895, boul. des Laurentides est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

12364-0418

Résolution – adoption finale de la résolution – demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 895, boulevard des Laurentides (lot 3 653 706) situé dans la zone P-2-133

ATTENDU QUE le propriétaire du 895, boulevard des Laurentides a déposé une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre les bureaux d'agents immobiliers à l'intérieur du centre sportif;

ATTENDU QU'actuellement, l'usage n'est pas autorisé et que la vocation principale du secteur est un usage de type récréatif;

ATTENDU QUE le bâtiment comprend actuellement un centre sportif et des usages accessoires reliés au bien-être en plus d'une garderie;

ATTENDU QUE des locaux sont présentement vacants;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite leur trouver une vocation;

ATTENDU QUE l'orientation 1 du plan d'urbanisme #756-07 vise à concentrer les activités commerciales sur les voies de circulation bénéficiant d'une certaine visibilité, ce qui est le cas pour la propriété en question;

ATTENDU QUE pour être en mesure d'utiliser les PPCMOI (projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble), la demande doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande faite par les propriétaires respecte lesdits objectifs;

ATTENDU QUE mis à part l'usage, l'ensemble des autres normes et règlements en vigueur sont respectés;

ATTENDU QU'il y a lieu de limiter la superficie de bureaux autorisée à des fins d'agence immobilière afin de conserver le caractère récréatif du bâtiment;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en date du 6 décembre 2017 afin d'autoriser l'occupation de bureaux à l'intérieur du 895, boulevard des Laurentides à des fins d'agence immobilière et ce, pour une superficie maximale de 110 m.c.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif en environnement

M. Diane Jeannotte fait un résumé des activités du service d'environnement.

FINANCES

Dépôt du procès-verbal du Comité des finances

Mme Claudette Laflamme fait rapport du Comité des finances.

Dépôt du rapport des états financiers 2017 et du rapport du vérificateur externe

Mme Caroline Asselin, directrice générale et greffière dépose les états financiers au 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

12365-0418

Résolution – mandat au ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour et au nom de la municipalité

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR

Dépôt du procès-verbal du Comité des loisirs

Monsieur Daniel Houde fait rapport du Comité des loisirs.

12366-0418 **Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Loisirs Laurentides**

Il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont renouvelle son adhésion auprès de Loisirs Laurentides pour un montant de 206,96 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12367-0418 **Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Association des Auteurs des Laurentides**

Il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité de Piedmont renouvelle son adhésion auprès de l'Association des Auteurs des Laurentides pour un montant de 150,00\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12368-0418 **Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides**

Il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que la Municipalité de Piedmont renouvelle son adhésion auprès de l'Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides pour un montant de 200,00 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12369-0418 **Résolution – renouvellement de la cotisation annuelle – Association du Loisirs Municipal Laval-Laurentides**

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Pascale Auger et résolu que la Municipalité de Piedmont renouvelle son adhésion auprès de l'Association du Loisirs Municipal Laval-Laurentides pour un montant de 50,00 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'INCENDIE

Dépôt du rapport de la firme Icarium – étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie

M. Pierre Salois fait un résumé du rapport de la firme Icarium concernant l'étude d'optimisation de l'offre de services en sécurité incendie.

Résolution – étude d’optimisation de l’offre de services en sécurité incendie – Sainte-Adèle/Saint-Sauveur/Piedmont – dépôt du rapport

12370-0418

ATTENDU la résolution 620-11-2016 autorisant la ville de Sainte-Adèle à effectuer une demande de soumissions par voie d’invitation écrite afin de donner un mandat à une firme pour la réalisation d’une étude de mise en commun des services en sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur, de la Municipalité de Piedmont et de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU la résolution 2017-130 de la Ville de Sainte-Adèle octroyant le contrat à Consortium ICARIUM-Prudent pour l’étude de la mise en commun d’équipements, d’infrastructures, de services ou d’activités en matière de sécurité incendie pour Sainte-Adèle et Saint-Sauveur/Piedmont;

ATTENDU l’aide financière octroyée par le gouvernement du Québec pour la réalisation de cette étude;

ATTENDU le dépôt du rapport d’optimisation de l’offre de services en sécurité incendie pour les municipalités de Sainte-Adèle/Saint-Sauveur/Piedmont préparé par les firmes ICARIUM Groupe conseil et Prudent Groupe conseil;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que le rapport d’optimisation de l’offre de services en sécurité incendie pour les municipalités de Sainte-Adèle/Saint-Sauveur/Piedmont préparé par les firmes ICARIUM Groupe conseil et Prudent Groupe conseil soit déposé;

QUE la Municipalité de Piedmont informe la Ville de Sainte-Adèle qu’elle n’ira pas de l’avant avec la recommandation d’implanter un regroupement complet des deux services incendie en une régie intermunicipale, étant donné les coûts et estimés pour la mise en place d’une telle structure.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉGIE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Dépôt du procès-verbal de la Régie d’assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

M. Pierre Salois fait un rapport des activités de la Régie d’assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur.

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique

M. Pierre Salois fait un rapport des activités de la Commission de la sécurité publique.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme la mairesse Nathalie Rochon informe les citoyens sur divers sujets.

DIVERS

12371-0418

Résolution – embauche de M. Christian Roussel – division horticulture du service des travaux publics

ATTENDU QUE les besoins de la Division horticulture du service des Travaux publics pour combler les équipes d'entretien de jour au cours de la période estivale 2018 sont maintenant et depuis plusieurs saisons d'été évalués à deux (2) jardiniers, un (1) chauffeur classe 3 jardinier, un (1) étudiant et une chef de division horticulture aussi jardinière;

ATTENDU QUE M. Christian Roussel a déjà travaillé au service d'horticulture au cours des étés précédents;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que M. Christian Roussel soit embauché comme personne salariée temporaire à horaire flexible à la division horticulture du service des travaux publics pour la période du 23 avril 2018 au 15 novembre 2018. Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12372-0418

Résolution – autoriser Vélo Québec à traverser le territoire de Piedmont le 23 juin 2018 lors de l'événement Les Défis de l'été 2018

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont autorise Vélo Québec à traverser le territoire de la municipalité le 23 juin 2018 lors de l'événement Les Défis de l'été 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12373-0418

Résolution - récupération d'un bien de la municipalité

ATTENDU que madame Marie-Claire Vachon a en sa possession un bien qui appartient à la municipalité;

ATTENDU QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe ont demandé à plusieurs reprises, tant verbalement que par écrit, à Madame Marie-Claire Vachon de rendre ce bien à la municipalité ou de payer la somme nécessaire pour compenser l'achat d'un nouvel ordinateur;

ATTENDU QUE Madame Vachon n'a pas répondu favorablement à ces demandes;

ATTENDU QUE cette situation est contraire au Code d'éthique et déontologie des élus municipaux;

DONC, il est proposé par Claudette Laflamme, appuyé par Claude Brunet et résolu que la Municipalité de Piedmont mandate la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour faire parvenir une mise en demeure à Madame Marie-Claire Vachon pour lui demander de remettre le bien à la municipalité ou de payer la somme nécessaire pour en acheter un nouveau.

À défaut par Madame Vachon d'obtempérer à la mise en demeure dans le délai imposé, il est résolu que la municipalité pourrait faire respecter ses droits par l'entremise de Prévost Fortin D'Aoust ou par sa directrice générale soit par des recours civils ou en portant plainte devant l'instance appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

12374-0418

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h31, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse
greffière

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse

